

Le choix des titres

PLACEMENT GARANTI PRIORITERRE



Les entreprises composant le panier de titres du Placement garanti PrioriTerre ont franchi quatre étapes de sélection¹, portant sur leurs aspects financiers et leur engagement environnemental.

Les quatre étapes de sélection

1. Analyse financière



Nos gestionnaires de placements garantis choisissent d'abord des entreprises qui se sont démarquées à la suite d'une analyse financière rigoureuse. La solidité financière, le risque, la rentabilité et les perspectives de croissance sont entre autres examinés afin d'établir une liste préliminaire.

2. Filtres d'exclusion



Nous retirons de cette liste toutes les entreprises des domaines du tabac, du nucléaire et de l'armement.

3. Évaluation environnementale



L'équipe d'investissement responsable de Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA), chef de file de l'investissement socialement responsable au Canada, évalue la performance des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des sociétés publiques sélectionnées afin de s'assurer que ces dernières sont des leaders en développement durable au sein de leur industrie et qu'elles ne sont pas mêlées à des controverses majeures. DGIA utilise des outils de mesure et d'analyse ainsi que des données externes pour procéder à cette évaluation et prendre des décisions.

4. Constitution du panier de titres



Parmi les entreprises qualifiées, nos gestionnaires de placements garantis choisissent les titres qui offrent les meilleures perspectives financières, en tenant compte de la diversification géographique et sectorielle.

¹ Les entreprises respectaient les critères de sélection au moment de l'émission du placement. Toute entreprise à être incluse au panier de titres respectera ces critères lors de sa sélection.